

Sujet : Re: [INTERNET] RE: PC024.177.22S0003 situé LIEU-DIT "La potence-Le Bois de Pichot" sur la commune de FAUX

De : MOMPION Alicia (Chargée de mission SCOT enjeux planification) - DDT 24/SADD/PUAVD /CDSVD <alicia.mompion@dordogne.gouv.fr>

Date : 20/06/2022 à 11:49

Pour : "mairie.monmadales" <mairie.monmadales@wanadoo.fr>

Copie à : ROND Muriel (Réfèrent ADS du SUHC) - DDT 24/SADD/PUAVD/CADSENR <muriel.rond@dordogne.gouv.fr>

Bonjour,

J'accuse bonne réception de votre message et vous remercie.

Cordialement

Alicia MOMPION

Chargée de mission SCOT enjeux planification
Service Aménagement et Développement Durables /Pôle Urbanisme/DSVD
Direction Départementale des Territoires de la Dordogne

Direction Départementale des Territoires Cité administrative 24016 PERIGUEUX CEDEX

Tel : +33 553455746

www.dordogne.gouv.fr



Direction Départementale des Territoires de la Dordogne

Liberté
Égalité
Fraternité



Le 20/06/2022 à 11:23, > mairie.monmadales (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Pour la commune de Monmadales , que je représente en tant que Maire, je confirme mon avis favorable à ce projet.

cordialement

De : MOMPION Alicia (Chargée de mission SCOT enjeux planification) - DDT 24/SADD/PUAVD/CDSVD <alicia.mompion@dordogne.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 8 juin 2022 14:42

À : m.grammont@dordogne.fr; contact@sycoteb.fr; mairie.monmadales@wanadoo.fr; mairie.montaut24@orange.fr

Cc : "ROND Muriel (Réfèrent ADS du SUHC) - DDT 24/SADD/PUAVD/CADSENR"

<muriel.rond@dordogne.gouv.fr>; sp-bergerac@dordogne.gouv.fr; faux24.mairie@wanadoo.fr

Objet : PC024.177.22S0003 situé LIEU-DIT "La potence-Le Bois de Pichot" sur la commune de FAUX

Bonjour,

Nous avons à l'instruction une demande de permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque PC024.177.22S0003 situé LIEU-DIT "La potence-Le Bois de Pichot" sur la commune de FAUX.

A ce titre nous vous transmettons pour avis le dossier que vous trouverez en pièce jointe.

Notre consultation intervient au titre de l'article R.423-9 du code de l'urbanisme qui stipule que lorsque le projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier est transmis pour avis aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés.

En l'absence de réponse dans un **délai de 1 mois**, votre avis sera réputé donné favorable.
Votre avis s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Cordialement

Alicia MOMPION

Chargée de mission SCOT enjeux planification
Service Aménagement et Développement Durables /Pôle Urbanisme/DSVD
Direction Départementale des Territoires de la Dordogne

Direction Départementale des Territoires Cité administrative 24016 PERIGUEUX CEDEX
Tel : +33 553455746
www.dordogne.gouv.fr

[Signature]

Direction Départementale des Territoires de la Dordogne

[Signature]

[Signature]